



LES PRÉCONISATIONS DES PETITS FRÈRES DES PAUVRES



Le point de vue de...

Yann Lasnier,

délégué général Petits Frères
des Pauvres

Quels résultats du Baromètre sont particulièrement marquants ?

Entre 2017 et 2021 notre mesure de l'indicateur de la mort sociale a quasiment doublé ; c'est sans conteste pour moi l'élément le plus signifiant. Une telle exponentialité est troublante tant elle met en exergue l'effet de la transition générationnelle qui a comme corollaire la production de situations d'isolement. Le chiffre des 300 000 de 2017 est en quelque sorte un point de départ, et même si la crise sanitaire est un facteur aggravant, nous sommes face à une situation qui doit nécessiter une mobilisation sociale et des politiques publiques à la hauteur des enjeux. Pour les Petits Frères des Pauvres, il s'agit tout d'abord d'être au rendez-vous de leur histoire, d'être prêts à faire face à cette massification des besoins. C'est également renforcer notre capacité à témoigner et alerter afin de décupler notre pouvoir d'influence sur la société, c'est enfin agir sur les questions de prévention de l'isolement social ; il y a en effet des moments clés de la vie qui sont des facteurs potentiellement générateurs de futures situations d'isolement. Mieux les comprendre pour mieux les anticiper, former et informer ce sera pour nous de nouvelles façons d'agir. Malgré une dynamique collective qui s'affaiblit, des relations sociales qui diminuent au profit d'une forte digitalisation -y compris dans la vie amoureuse- ou encore dans un rapport au travail en pleine mutation. Ne fabriquons pas une société d'individus qui favorise l'isolement relationnel.



Les solutions commerciales promettant de lutter contre l'isolement des personnes âgées se multiplient. Comment y faire face ?

Si la structuration d'une filière de la « silver économie » est un fait positif, il faut savoir tenir aux lisières du marché ce qui doit rester du ressort de l'acte gratuit et désintéressé. Cette mise en avant de la solidarité est une donnée fondamentale permettant à chacun de faire son « devoir d'humain ». L'isolement social ne pourra se résoudre ni par des solutions technologiques qui d'ailleurs peinent à trouver un modèle économique (voir ce qu'est devenu le robot Pepper...) ni par la transformation en métier de ce qui relève de l'acte fondamental d'altérité. Il ne s'agit pas ici d'opposer bénévolat, volontariat et salariat. Nous savons que les uns et les autres sont consubstantiels, mais l'âge ne

L'âge ne saurait se réduire à un marché et c'est une part importante de notre combat. Il faut d'ailleurs renforcer la protection des plus vulnérables face à des offres commerciales de tous ordres qui parfois peuvent profiter de la faiblesse des aînés.



saurait se réduire à un marché et c'est une part importante de notre combat. Il faut d'ailleurs renforcer la protection des plus vulnérables face à des offres commerciales de tous ordres qui parfois peuvent profiter de la faiblesse des aînés. Et plus que tout, c'est le pacte entre les générations qui mérite toute l'attention. En liant par exemple la question du financement de la dépendance et l'âge de départ en retraite, on abîme ce pacte, on altère le contrat social entre les générations.

Maintien à domicile : société de la bienveillance ou société de la surveillance ?

Il s'agit là d'une question philosophique voire éthique. Qu'est-ce que la vie ? Est-ce simplement un cœur qui bat ? J'ai le sentiment qu'en repoussant l'idée même de la mort, en effaçant sa présence, nous perdons une part d'humanité. Comme le disais le généticien Axel Kahn qui en nous associant à ces derniers jours de vie au début de l'été dernier a produit une contribution élégante et essentielle à notre chemin : « la seule chose à laquelle il faille s'entraîner

est de vivre le mieux possible, de concentrer les moments où on peut connaître le bonheur, la joie ». Or nos sociétés confondent le maintien en vie et le maintien dans la vie. L'espérance de vie doit aussi être une espérance d'envies, et ce n'est pas en effaçant les vieux de l'espace public, en les repoussant à la marge avec des établissements loin des lieux de vie parce que le foncier est moins cher que l'on suscitera des envies... Vieillir chez soi est une aspiration profonde pour une majorité de nos concitoyens. Adapter le logement, en changer avant qu'il ne devienne un véritable piège, penser l'espace public et l'organisation de la vie sociale en fonction des véritables réalités démographiques, voilà qui contribuera également à l'harmonie sociale et générationnelle. ●



SYNTHÈSE DES PRÉCONISATIONS

Préconisation n°1

Produire des données officielles régulières sur la solitude et l'isolement de la population française avec des définitions partagées par tous

Préconisation n°2

Inclure la variable de l'isolement relationnel dans les processus d'évaluation de la perte d'autonomie

Préconisation n°3

Prioriser dans les actions de lutte contre l'isolement les personnes âgées aux revenus les plus modestes en mobilisant les crédits de la conférence des financeurs sur cet axe

Préconisation n°4

Ne pas faire de l'isolement relationnel un nouveau business et ne pas proposer seulement une société de la surveillance des personnes âgées

Préconisation n°5

Prioriser l'aide au maintien du lien social dans les actions de sensibilisation au numérique

Préconisation n°6

S'appuyer sur les acteurs de proximité et les soutenir dans la construction des politiques de lutte contre l'isolement des personnes âgées

Préconisation n°7

Soutenir les structures associatives et les inciter à mieux intégrer les personnes âgées du grand âge en adaptant leurs missions

Préconisation n°8

Faire de la sortie en extérieur un élément primordial de lutte contre la perte d'autonomie et de l'isolement

Préconisation n°9

Mener une politique de sensibilisation des plus jeunes au vieillissement et à l'isolement des personnes âgées

Préconisation n°10

Mieux prévenir les risques de mort solitaire en expérimentant un système d'alerte



Bien sûr, il est regrettable que la mise en visibilité de l'isolement des personnes âgées soit finalement conditionnée à un dramatique événement extérieur, la canicule en 2003, la Covid en 2020/21 et non pas à une véritable réponse publique aux conséquences de la transition démographique et de la longévité. Tout comme il est regrettable que les souhaits des personnes âgées elles-mêmes qui s'expriment avec plaisir quand on leur donne la parole ne soient pas mieux pris en compte, que ce soit en termes de vie quotidienne ou de choix du lieu de vie.

Depuis 2017, chaque rapport des Petits Frères des Pauvres propose un volet de recommandations afin de faire évoluer les politiques publiques sur des champs très divers, du maintien du lien social au numérique en passant par une meilleure prise en compte des conséquences du vieillissement sur les territoires ou le développement de solutions alternatives d'habitat et de sensibiliser le grand public à l'isolement des personnes âgées. La plupart de ces préconisations sont plus que jamais d'actualité avec une crise sanitaire qui a montré la rapidité de la bascule dans l'isolement et ses conséquences délétères ainsi que l'expérimentation brutale, par des confinements successifs, que la privation de lien social affecte chacun de nous, quel que soit son âge, et fragilise. Nous appelons la société, décideurs comme citoyens, à faire une vraie révolution en ce qui concerne l'accompagnement du grand âge et à mettre en œuvre des stratégies de prévention de l'isolement relationnel tout au long du parcours de vie.

Préconisation n°1

Produire des données officielles régulières sur la solitude et l'isolement de la population française avec des définitions partagées par tous.

Produire des statistiques officielles : il n'y a toujours pas de données réalisées régulièrement par les organismes officiels de statistiques sur l'isolement relationnel. On trouve quelques éléments disparates mais amplement insuffisants comme la solitude résidentielle, qui ne peut pas, nous l'avons déjà signalé, se transformer en données sur l'isolement. L'observatoire interrégime des situations de fragilités, réalisé à partir d'indicateurs issus des bases de données de l'Assurance Maladie et de l'Assurance Retraite du Régime Général, ainsi que des bases de données de la Mutualité Sociale Agricole, définit les situations d'isolement social à partir des pensions de réversion, un critère qui n'a rien à voir avec les critères permettant de qualifier l'isolement et peut être très trompeur. Tant que l'isolement relationnel ne sera pas mieux objectivé, avec des données chiffrées basées sur des critères communs et reconnus par tous, les acteurs publics, qu'ils soient à l'échelle nationale ou territoriale, seront démunis ou peu enclins à apporter ou s'appuyer sur des réponses correspondantes aux besoins.

Inclure des données sur l'isolement dans les schémas départementaux à l'autonomie et dans les diagnostics des territoires de proximité

Étudier les situations d'isolement sur toutes les tranches d'âge : la crise sanitaire ayant confirmé que l'isolement relationnel ne touche pas qu'une seule tranche de la population, la production de statistiques officielles sur toutes les tranches d'âge aidera aussi à mettre en place une vraie politique de prévention des ruptures de lien social tout au long de la vie.

Aider les élus locaux à mieux connaître les questions relatives à la transition démographique de leur territoire

Préconisation n°2

Inclure la variable de l'isolement relationnel dans les processus d'évaluation de la perte d'autonomie

Inclure l'isolement dans l'évaluation de l'autonomie préalable à l'attribution de l'APA à partir de l'outil AGGIR

la grille AGGIR de fait est un outil d'évaluation des incapacités dans la réalisation des actes essentiels de la vie qui permet de déterminer le niveau d'attribution de l'allocation personnalisée à l'autonomie, à domicile comme en établissement. Dans cette conception, les besoins liés à l'inclusion sociale des personnes âgées, considérés comme non essentiels, se trouvent complètement négligés alors que l'isolement relationnel est reconnu comme un facteur puissant de perte d'autonomie.

Il s'avère désormais primordial de prendre en considération le lien social, dans une évaluation globale et multidimensionnelle de l'autonomie qui permettrait de déterminer les actions à mener pour répondre aux besoins des personnes en situation de perte d'autonomie. Ce type d'évaluation a été mis en œuvre pour les personnes en situation de handicap âgée de moins de 60 ans, dans le cadre de l'instruction des demandes de Prestation de Compensation du Handicap. **Il n'est pas admissible que les personnes dont le handicap survient après 60 ans par suite d'un accident, un choc émotionnel ou des pathologies en soit plus longtemps privées.**

Promouvoir une démarche d'évaluation multidimensionnelle en veillant à ne pas multiplier les grilles d'évaluation

d'autres grilles que la grille AGGIR existent. Comme FRAGIRE, grille testée dès 2014 et mise en place depuis fin 2017 par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV), la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA) et le Régime Social des Indépendants (RSI), et qui permet, dans un objectif de prévention, d'évaluer les fragilités des retraités

classés en GIR 5 et 6, faisant appel à l'action sociale vieillesse des caisses de l'inter régime. Cette grille, destinée à la prévention de la perte d'autonomie a des indicateurs concernant la vie sociale puisque l'évaluation prévoit des questions sur la fréquence (fréquentes, occasionnelles ou exceptionnelles) des visites et des contacts téléphoniques de la famille, des proches et des voisins, questionne sur le sentiment de solitude et/ou d'abandon et sur la sociabilisation de la personne. FRAGIRE a été évalué en décembre 2016 par des chercheurs de l'université Paris Descartes qui soulignent son intérêt mais également ses limites en recommandant de « *développer un cadre d'évaluation rigoureux de ces indices et de veiller à ce qu'il y ait un outil commun (assurance retraite, mutuelle) de mesure de la fragilité et d'évaluation des actions* ». Cet outil commun permettrait d'éviter une certaine hétérogénéité dans la mesure et la confusion des individus face à leurs risques de perte d'autonomie. Une des pistes pour améliorer le ciblage de l'Action sociale serait également de généraliser cette mesure de détection de la fragilité aux individus qui sont à risque de perte d'autonomie, mais qui ne font pas appel à l'ACTION SOCIALE des régimes de retraite. Le CREDOC, dans une étude réalisée à la demande de la CNAV s'est montré sceptique sur la possibilité de prendre en considération l'ensemble des besoins et de proposer une offre de service à partir des critères de l'outil FRAGIRE.

Un autre outil est actuellement testé par le gérontopôle du CHU de Toulouse. Il s'agit d'une grille élaborée dans le cadre du programme ICOPE (*Integrated Care for Older People*) mis en place par l'OMS. Cette grille vise à évaluer en quelques minutes les six capacités considérées comme essentielles pour prévenir la perte d'Autonomie : la mobilité, la mémoire, la nutrition, l'humeur, la vue, l'audition. Le lien social n'est pas abordé dans cet outil d'évaluation, très centré sur la détection de symptômes dépressifs.

Cet inventaire non exhaustif des outils existants montre bien que la question de l'isolement social et relationnel reste bien la grande absente dans ces processus d'évaluation. C'est davantage au champ du handicap qu'il faut se référer pour trouver des méthodes d'évaluation multidimensionnelle intégrant la question de la participation à la vie sociale



(outil GEVA). Ce constat nous permet de souligner à nouveau la discrimination dont sont victimes les personnes âgées dans la compensation de leurs handicaps. Le maintien de deux prestations de compensation pour les besoins d'aide à l'Autonomie (APA et PCH) sur le seul critère de l'âge (+ de 60 ans) ne peut perdurer. Il est maintenant urgent d'unifier ces deux allocations en une seule prestation de compensation des handicaps, attribuée quel que soit l'âge sur la base d'une évaluation multidimensionnelle intégrant la compensation de l'isolement relationnel.

Préconisation n°3

Prioriser dans les actions de lutte contre l'isolement les personnes âgées aux revenus les plus modestes en mobilisant les crédits de la Conférence des financeurs sur cet axe

Depuis 2016, la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées, pilotée et animée par la CNSA, a pour objectif de coordonner dans chaque département les actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus et leurs financements dans le cadre d'une stratégie commune. La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement prévoit six axes du programme coordonné de financement : l'amélioration de l'accès aux équipements et aux aides techniques individuelles ; l'attribution d'un forfait autonomie par le conseil départemental aux résidences autonomie via un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) ; la coordination et l'appui des actions de prévention mises en œuvre par les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et les services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD) ; le soutien aux proches aidants et le développement d'autres actions collectives de prévention. C'est dans ce dernier axe que sont soutenus les projets visant à l'aide au maintien du lien social mais pas uniquement puisque des projets

concernent la prévention des chutes ou l'encouragement à l'activité physique. **Face à la forte hausse de l'isolement social, nous encourageons à prioriser les crédits de financement sur les actions qui ont comme objectif principal la lutte contre l'isolement, en privilégiant celles qui auront ciblé les personnes âgées aux revenus modestes, qui sont les plus à risque d'isolement et à améliorer l'évaluation de ces projets.**

Préconisation n°4

Ne pas faire de l'isolement relationnel un nouveau business et ne pas proposer seulement une société de la surveillance des personnes âgées

Plusieurs start-up utilisent régulièrement les chiffres des rapports des Petits Frères des Pauvres pour présenter leurs solutions commerciales présentées comme des réponses à l'isolement. Nous rappelons avec détermination que nous sommes opposés à toute forme de marchandisation du lien social, à toute solution qui consiste à faire payer une personne âgée isolée pour qu'elle puisse parler à quelqu'un ou recevoir de la visite, à toute promesse commerciale, sans évaluation de la preuve, qui se positionne comme un moyen de lutter contre l'isolement des personnes âgées.

Considérer la marchandisation du lien social (comme les prestations commerciales visant à faire payer aux personnes âgées des appels visant à rompre leur isolement ou des services de mise en relation avec des prestations d'activités de loisirs ou d'animation) **comme un critère de non-éligibilité à un soutien financier** (subvention publique ou crédit d'impôt).

Mettre en place un centre de preuve indépendant pour les produits de la filière Silver Economie : nous invitons à nouveau la filière Silver économie à donner à ses adhérents une meilleure connaissance de ce qu'est l'isolement relationnel et à mettre rapidement en place un centre de preuve indépendant

pour évaluer la pertinence des nombreux produits et services qui se commercialisent. Les hautes performances technologiques de certains services et produits ne sont pas le gage de l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées.

Sécuriser de meilleurs garde-fous éthiques : tout particulièrement sur les objets connectés intrusifs qui proposent d'analyser les paramètres biologiques ou les modes de vie des personnes en équipant le domicile de capteurs (salle de bains, chambre, frigo, ouverture de portes, etc.).

Préconisation n°5

Prioriser l'aide au maintien du lien social dans les actions de sensibilisation au numérique

La stratégie nationale pour un numérique inclusif de 2018 avait fait du « pass numérique » l'outil principal de la lutte contre l'exclusion numérique. Outre que ce système de chèques services était très orienté sur l'accès aux droits, il n'a pas donné satisfaction comme l'a constaté la Cour des Comptes dans son rapport annuel 2021 : « *Il n'existe pas aujourd'hui d'évaluation de l'efficacité de cet instrument. Les retours d'expérience des premiers déploiements du pass sont, pour le moment, peu convaincants, les commanditaires rencontrant des difficultés à définir le public cible et à l'atteindre effectivement... Des difficultés de suivi et d'évaluation de l'impact des pass pour leurs bénéficiaires ressortent de la majorité des expériences, jetant un doute sérieux sur l'efficacité de l'instrument.* ».

Faire du maintien du lien social un des piliers de la sensibilisation au numérique : la crise sanitaire a montré, même s'il ne peut se substituer aux interactions sociales réelles, tout l'intérêt du numérique pour aider au maintien du lien social. En quelques mois, l'utilisation des outils visio s'est démocratisée auprès du public âgé et a permis à un grand nombre d'aînés, d'avoir un précieux moyen de rester en contact avec leurs proches. Toute action de sensibilisation au numérique des personnes âgées doit vraiment prioriser l'aide au maintien du lien social.

Poursuivre l'équipement des établissements en outils numériques pour les résidents : en établissements médico-sociaux, l'accès aux outils numériques qui s'est fortement développé pendant le premier confinement doit se poursuivre en veillant à ce que du temps soit octroyé au personnel, avec l'appui éventuel de bénévoles ou de jeunes en service civique, pour permettre aux résidents les plus éloignés du numérique qui le souhaitent de pouvoir être aidés à rentrer en contact avec leurs proches grâce à ces nouvelles technologies.

Garantir des moyens alternatifs pour les personnes non-internautes ou en difficulté : l'exclusion numérique pénalise désormais les personnes âgées face à une offre de santé qui a accéléré sa transition numérique. Il est indispensable de maintenir des solutions d'accueil physique ou téléphonique pour ne pas accentuer les inégalités.

Préconisation n°6

S'appuyer sur les acteurs de proximité et les soutenir dans la construction des politiques de lutte contre l'isolement des personnes âgées

Les acteurs de proximité ont un rôle très protecteur pour aider au maintien du lien social et les personnes âgées expriment clairement leur souhait d'avoir accès aux services et commerces de proximité.

Continuer à développer la politique du « Aller vers » : au-delà de toutes les initiatives visant à maintenir les commerces et services de proximité, le développement de la politique du « aller vers » a toute sa place dans les stratégies de lutte contre l'isolement à mettre en place dans les territoires. Nous invitons les décideurs publics de ces territoires à favoriser le développement d'initiatives itinérantes (commerces, services publics, centres de santé mobiles mais aussi lieux de convivialité) pour permettre aux personnes âgées les plus isolées et les moins mobiles d'avoir un quotidien facilité.



Doter chaque Maison France Service d'un dispositif mobile

Inclure des actions qui tiennent compte de la transition démographique dans tous les programmes d'ingénierie favorisant la cohésion des territoires (comme *Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain*)

Mettre en place des actions de sensibilisation des commerçants et des établissements de services à l'accueil du public âgé

Sensibiliser les commerçants, artisans à leur rôle de veille pour détecter l'isolement des personnes âgées

Préconisation n° 7

Soutenir les structures associatives et les inciter à mieux intégrer les personnes âgées du grand âge en adaptant leurs missions

Le réseau associatif offre de formidables possibilités de socialisation et d'utilité sociale. Un vrai travail de réflexion doit être lancé au sein des structures associatives, avec le soutien du Ministère en charge de la vie associative, pour les encourager à adapter leurs missions aux personnes du grand âge et faire du réseau associatif un cercle de sociabilité pour tous les âges.

Préconisation n°8

Faire de la sortie en extérieur un élément primordial de lutte contre la perte d'autonomie et de l'isolement

Aménager l'espace urbain : tenir compte du vieillissement de la population implique de mieux aménager l'espace urbain avec des initiatives qui seront profitables à tous (adaptation du mobilier urbain, bancs, marquages au sol...)

Proposer et soutenir des solutions alternatives de transport : favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ne doit pas signifier les maintenir dans le domicile. Au-delà du nécessaire aménagement de l'espace urbain, il est indispensable de développer des solutions alternatives de transport. Revient régulièrement dans les médias et dans le discours de certains élus, la discussion sur un contrôle de l'aptitude à la conduite des personnes âgées après des accidents de la route mettant en cause des conducteurs. L'arrêt de la conduite est une redoutable perte d'autonomie qui peut en effet inciter certaines personnes âgées à continuer à utiliser leur véhicule. Toute mesure de contrôle de l'aptitude à la conduite ne peut se mettre en place si des solutions de transport ne sont pas proposées à la population vieillissante, tout particulièrement celle du grand âge. Quand les personnes âgées ont à leur disposition un réseau de transport qui leur permet de continuer à vivre leur quotidien, elles l'utilisent et n'ont pas de véhicule. Des initiatives adaptées comme le transport à la demande se multiplient dans de nombreux territoires et certains expérimentent de nouvelles formules de mobilité comme le Libournais en Gironde qui vient de lancer une expérimentation inspirée d'une solution hollandaise (bus communautaires conduits par des bénévoles qui permettent de relier des zones rurales non desservies par une ligne régulière, selon un itinéraire et des horaires fixes). Elle est le fruit de la coordination de plusieurs acteurs : les communes, une association et une société de transport. Elle s'appuie sur l'engagement citoyen et offre un transport gratuit.

Sécuriser les mobilités à pied des aînés : selon le Conseil National de la Sécurité Routière, les personnes de plus de 75 ans représentent 40 % de la mortalité piétonne. Nous invitons les pouvoirs publics à lancer une grande campagne de sensibilisation au vieillissement de la population pour les conducteurs et les futurs conducteurs.

Développer et soutenir les dispositifs d'aide à la sortie sur l'exemple de Paris en compagnie.

Préconisation n°9

Mener une politique de sensibilisation des plus jeunes au vieillissement et à l'isolement des personnes âgées

Favoriser le bénévolat des jeunes : des universités et des grandes écoles propose un parcours civique dans leur formation. Mettre en place le même dispositif dans les formations plus courtes (DUT, BTS, formation en alternance, apprentissage) pour favoriser la culture de l'engagement et faire changer de regard sur la vieillesse.

Proposer un module sur la transition démographique et l'isolement social dans la phase 1 du SNU (service national universel).

Développer des programmes de sensibilisation et d'éducation en milieu scolaire : parce que les Petits Frères des Pauvres ne peuvent à eux seuls résoudre le fléau de l'isolement des personnes âgées, ils sont convaincus que la mobilisation citoyenne est essentielle dans ce combat. C'est pourquoi ils souhaitent que soit proposé aux collèges et aux lycées, un grand plan de sensibilisation permettant de lutter contre l'âgisme mais, également d'éduquer à la préservation des liens. C'est l'éducation par les pairs qui sera ici mobilisée avec de jeunes bénévoles et de jeunes volontaires qui s'engageront pour que les liens intergénérationnels restent naturels. Notre Association ambitionne d'être une force motrice dans la création et le développement de ce programme.



Préconisation n°10

Mieux prévenir les risques de mort solitaire en expérimentant un système d'alerte

En menant une réflexion collective avec les établissements bancaires, les services du Trésor Public, les distributeurs d'énergie pour expérimenter la mise en place d'un système d'alerte sur le modèle de celui mis en place au Japon.

LES CHIFFRES CLÉS

DES PETITS FRÈRES DES PAUVRES

Depuis 1946, les Petits Frères des Pauvres ont pour mission le maintien du lien social jusqu'au bout de la vie de personnes âgées isolées et démunies : visites régulières de bénévoles à domicile comme en établissement, actions collectives (repas, goûters, sorties), actions favorisant le départ en vacances, actions autour des fêtes de Noël. Cet accompagnement fidèle et régulier est possible grâce à l'investissement de **13 802 bénévoles**.

En 2020, les Petits Frères des Pauvres ont aidé 34 714 personnes âgées dont 13 559 accompagnées régulièrement. 49,8 % des personnes accompagnées ont plus de 80 ans. 64 % sont des femmes. 60 % des personnes accompagnées par l'Association vivent à domicile.

Plus de 60 % des personnes entrées dans l'accompagnement en 2020 et pour lesquelles nous disposons d'informations quant à leur niveau de ressource disposent de revenus inférieurs à 1 000 € / mois.